

**PRESENTS :** Christophe CHOUX, Denise BAROMYKINE, Chantal FOUBLE, Danielle REVOL, Philippe ROUIX, Pierre TISSEUL, Jean Luc ALEPEE, Alain MILLION

**ABSENTS EXCUSES :** Pape NDIAYE

**ABSENTS NON EXCUSES :** Fabrice COMPAGNON, Marc BARANGER

**Rappel du début de la réunion 20h45**

**Désignation de la secrétaire de séance.**

Chantal FOUBLE

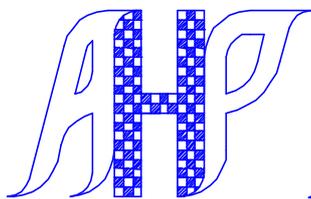
**1/ REUNION EN MAIRIE DU 25 JUILLET 2014**

**a) FEUX TRICOLORES rue des Ecoles et des Pêcheurs :**

Christophe CHOUX fait lecture d'une réponse de la mairie quant aux feux tricolores. Depuis ce 17 septembre, le système a été réglé. En venant de l'avenue Jean Jaurès pour rendre rue des Ecoles, un décalage des feux sur la rue des Pêcheurs, permet de tourner immédiatement à gauche au niveau du carrefour Pêcheurs / Ecoles, ce qui permet une meilleure fluidité de la circulation.

**b) ENTRETIEN DE LA ZAC :**

- Les arbres non élagués, le seront lors de la prochaine campagne d'élagage. La mairie demande à ce que les riverains ne fassent pas l'élagage eux-mêmes. Les bosquets ont été nettoyés au printemps.
- **Le canicrotte** est à nettoyer, deux possibilités ont été évoquées pour faire face au problème des déjections canines : soit un bac soit des sacs (les sacs incitent apparemment mieux à respecter la propreté).
- Les poubelles en béton ne sont pas vidées, certaines sont cassées, la mairie fait part de son étonnement.
- Le traçage des allées aurait été fait par un traitement minéral, mais l'entretien n'est pas toujours fait, l'association demande une petite couche de graviers pour consolider les allées.
- Afin de préserver et de favoriser la biodiversité, l'utilisation des produits pesticides et de désherbants chimiques est limitée voire inexistante dans la commune.
- L'association a proposé que la mairie utilise, si nécessaire, le parc de la ZAC pour expérimenter le traitement des espaces verts.
- Concernant les espaces situés au niveau de la place de l'Europe, l'entretien appartient au bailleur les 3 Moulins. (l'entretien du porche et les parties adjacentes étant à entretenir par la ville).
- La demande des bancs pose toujours un problème difficile vis-à-vis des nuisances qu'ils pourraient occasionner. L'association a demandé que les quelques bancs restants au niveau de jeu de boules soient entretenus (nettoyage et peinture).
- La mairie fait noter que le stationnement sauvage au niveau du pont rue des Carriers ne leur incombe la route étant départementale.
- Pierre TISSEUL et Philippe ROUIX notent que des gravats intempestifs avaient été déposés dans des bosquets, la mairie prévenue les a fait évacuer rapidement.
- Le parc est inexistant sur le site de la ville.



**LA VOIRIE :**

- La taille des bosquets n'est pas faite partout, on a l'impression du jamais fini.
  - Mr GUILLAUME a fait remarquer que l'entretien du parc était mieux fait que certains autres quartiers.
  - La mairie signale qu'un city stade serait à l'étude au niveau du centre aéré.
  - Un dossier complet sur l'état de la ZAC a été remis aux différentes instances relevant de la ZAC. Il faudra suivre ce dossier, et le faire parvenir à Monsieur le Maire.
  - Autour de l'aire de jeux pour enfants, des plantations ont été faites mais déjà piétinées.
  - Au niveau de la rue des bleuets, les marquages pour le stationnement n'ont jamais été renouvelés.
- Depuis la réunion du 25 juillet 2014, la balayeuse est passée, des tontes ont été effectuées et les bosquets dans la ZAC ont été taillés.

**INTERNET**

Concernant la fibre optique, Monsieur BOURG note que le département ne donnera aucune aide à la ville de VAIRES. L'agglomération de Marne et Chantierine fait partie d'une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).

**2- SUIVI DES DOSSIERS**

Plus de ragondins

**3 – PROJET D'UNE FETE envisagée sur la ZAC** : cf. RAPPORT de Pape NDAYE, lu par le président.

L'association est largement favorable à l'évènement et validera les propositions lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail prévue le 15 octobre 2014 à 20h30, ainsi que la préparation de l'AG

**4 – AG du 21 novembre 2014**

Préparer l'ordre du jour, les convocations, les photocopies, les mettre sous plis, et les distribuer.

REGARDER LES STATUTS POUR LA REUNION DU 15.10.14